

SECTION TENNIS DE TABLE DE L'ASBL G.R.C.P.N.
PV N° 128 DE LA REUNION DE COMITE DU 18 MARS 2008

Présents : Guy de BOSSCHERE, Vincent de BOURNONVILLE, Serge LAROCHE, Daniel LORAND et Michel RABOZEE

Excusés : Claude JAUMOTTE et Jacqueline SERON

Absent : Alain TISLAIR

ORDRE DU JOUR :

1° **Approbation** du P.V. n° 127 de la réunion de comité du 27 février 2008.
Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

2° **Trésorerie**

Vincent de Bournonville présente la situation financière arrêtée au 14/03/2008.

Les vérificateurs aux comptes, Claude DECKER et Marc OVERAL, seront contactés par Vincent de Bournonville pour qu'ils contrôlent toutes les pièces comptables de la saison 2007-2008, quelques jours avant l'A.G.

3° **Articles à publier dans le prochain B.O.**

- PV n° 128 de la réunion de Comité du 18 mars 2008,
- Résultats et classements à l'issue de la 20^{ème} semaine de championnat,
- Convocation à l'A.G. du 25/04/08,
- Procuration pour l'A.G.,
- Formulaire pour le vote au 2^{ème} tour du fair-play,
- Affiche du 15^{ème} tournoi d'APELL,
- Article de V.A. sur l'A.G. de l'asbl GRCPN.

4° **Fair-play**

Le formulaire pour le vote à la fin du 2^{ème} tour devra être transmis pour le 11 avril 2008 au plus tard.
Le formulaire sera aussi envoyé, sous peu, par courrier électronique.

5° **Coupe de la Ligue francophone**

La Coupe de la Ligue francophone aura lieu le samedi 24 mai 2008 au Centre sportif de Mont-sur-Marchienne.

Vincent de Bournonville a commencé à contacter les joueurs sélectionnés, en tenant compte à la fois, des classements fédérés, des joueurs ayant participé au tournoi et des joueurs ayant régulièrement participé aux Coupes précédentes.

6° **Assemblée générale**

L'assemblée générale aura lieu le vendredi 25 avril à 19h30 dans la salle du CTT Andoy.

La lettre de convocation sera publiée dans le B.O. d'avril, et sera envoyée par le Secrétaire Guy de Bosschère, fin mars, par courrier, uniquement à chaque Secrétaire de club, conformément à l'article 6 des Statuts.

En effet, il est rappelé qu'**à l'A.G., chaque club est représenté par un seul délégué de son comité** (et non plus un délégué par équipe).

Le Comité propose les adaptations suivantes aux Statuts et Règlement, qui devront être approuvées lors de l'A.G. par vote secret et point par point :

- I. Modification du nombre de membres au sein du Comité - art. 2 des Statuts : "**2 à 5 membres**" (au lieu de "5 membres") et "**Les membres** de ce Comité" (au lieu de "Les 9 membres"),
- II. Modification du jour de l'A.G. - art. 6 des Statuts : "Une A.G. est tenue, chaque année, le dernier vendredi **ou samedi** du mois d'avril ou le premier vendredi **ou samedi** du mois de mai" : pour pouvoir organiser l'A.G. à 17h et qu'elle soit suivie d'un repas et d'une soirée à laquelle tous les affiliés pourraient participer, et lors de laquelle les récompenses seraient remises aux champions et vainqueurs du fair-play,
- III. Convocation et représentation à l'A.G. - art. 6 des Statuts :
 - "La convocation à l'A.G. sera envoyée quatre semaines avant la date fixée, par courrier **aux secrétaires des clubs** et via le Bulletin officiel",
 - "A l'A.G., chaque club corporatif est représenté par ~~un seul délégué de son comité~~ **son Secrétaire**, qui dispose d'une voix lors des votes",
 - "En cas de force majeure, si ~~un club ne peut présenter de délégué~~ **le Secrétaire ne peut se présenter à l'A.G.**, une procuration peut être remise à un ~~joueur~~ **membre** de ce même club",
- IV. Suppression du certificat médical pour les joueurs fédérés
 - art. 1.6 du Règlement : "... le certificat médical (**pour les joueurs "non fédérés"**)..." (art. 1.6 du Règlement),
 - art. 1.7 du Règlement : "Lors de l'inscription d'un joueur non inscrit la saison précédente, **et uniquement pour les joueurs n'évoluant pas dans une Fédération (joueurs dits "non fédérés")**, celui-ci est tenu de faire remplir...",
 - art. 1.7 du Règlement : supprimer "Une copie d'un certificat médical d'une autre Fédération est aussi valable",
- V. Délais pour avancer ou reporter un match - art. 2.10 du Règlement : "Un match peut se jouer avant ou après la date prévue, **dans les 3 semaines**".

7° La **prochaine réunion** est fixée au **mercredi 23 avril 2008, à 19h00**, au café le « Kop », route de Gembloux à Saint-Servais.

Le 20 mars 2008,

Pour le comité,
V. de Bournonville

TOURNOI D'APELL :

Claude DECKER étant retenu à l'étranger, les inscriptions devront être transmises à

Luc DETROUX (mail : luc.detroux@swing.be ou gsm : 0479/55.69.63)

ou Frédéric LIBERT (mail : frederic.libert@euphonet.be)

ou à l'adresse mail du club : apell@euphonet.be

Tous les joueurs connectés à Internet peuvent consulter les résultats et classements, les statuts et règlement, les comptes rendus des différentes activités, ... sur le site Web de la Section TT à l'adresse

<http://users.skynet.be/ttgrcpn/>

MERCI DE TRANSMETTRE LES ADRESSES ELECTRONIQUES DE VOS JOUEURS A NOTRE ADRESSE COMITE :

comitettgrcpn@yahoo.fr

MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Nouveaux joueurs :

Autres modifications :